



Agrément alimentaire européen

Par **janot**, le **25/07/2010** à **20:21**

Bonjour,

il y a 16 ans lorsque j'ai repris la ferme de mes parents, on nous fabriquons des fromages de chèvres, j'ai été obligé de demander un agrément européen alimentaire car j'avais un certain pourcentage de mon chiffre de vente indirecte, les contraintes étaient alors assez faciles à gérer pour une petite structure comme nous. aujourd'hui les contraintes qui nous ont imposées sont les mêmes que celles imposées aux industriels, les conditions de travail et les moyens financiers ne sont pas du tout les mêmes, les inspecteurs vétérinaires sont des fonctionnaires bornés qui s'investissent à faire appliquer ces procédures sans se poser de question sur la structure, ils se cachent derrière des textes de lois et prennent plaisir à vous faire des menaces de procès verbal si vous ne respectez pas ces obligations qui sont pour la plupart des contraintes de paperasseries qui ne servent à rien et qui ne servent qu'à remplir des dossiers pour les services vétérinaires.

aujourd'hui mon pourcentage de ventes indirectes est dérisoire et compte tenu des contraintes qui me sont imposées par cet agrément je souhaiterais demander à ce qu'il me soit retiré, afin que je puisse finir ma carrière de paysanne éleveuse caprine formatrice qui se limitera à la fabrication et la vente de mes fromages sans avoir à faire 1 heure de paperasse par jour qui n'apporte rien de valorisant à ma ferme.

je voudrais donc savoir quel type de courrier je dois adresser aux services vétérinaires. merci d'avance